CONTRIBUTION A L' ENQUÊTE PUBLIQUE DE VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON

Enquête publique organisée du 2 novembre au 3 décembre 2026

Pour une véritable stratégie d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et d'amélioration du cadre de vie.

Si la commune de Villeneuve-lès-Avignon dispose, sur l'ensemble de son territoire, d'une végétation importante, notamment dans les quartiers les plus résidentiels, son centre-ville et certaines parties de la ville constituent des îlots de chaleur qui rendent la vie difficile aux habitants et aux visiteurs lors des épisodes de canicule, désormais récurrents.

À l'issue de l'été 2026, la municipalité semble avoir pris des engagements en matière d'adaptation du centre-ville au changement climatique. À ce jour, ces engagements n'ont pas été rendus publics et n'ont pas donné lieu à des actions concrètes suffisamment visibles.

Il apparaît donc indispensable que les trois projets soumis à enquête publique intègrent explicitement un plan cohérent d'adaptation au changement climatique, assorti de mesures opérationnelles, d'un calendrier de réalisation et d'objectifs précis.

Cette adaptation doit être envisagée dans toutes ses dimensions : végétalisation, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, protection des populations face aux fortes chaleurs, adaptation du patrimoine bâti, maintien des activités agricoles, gestion des populations animales et développement des mobilités douces.

L'enjeu est de préserver l'identité patrimoniale et paysagère de Villeneuve-lès-Avignon tout en anticipant les conséquences du changement climatique sur la qualité de vie de ses habitants.

A-Plaine de l'Abbaye et coteaux : préserver les espaces naturels, soutenir l'agriculture et valoriser les milieux rhodaniens.

La plaine de l'Abbaye et ses coteaux constituent un espace stratégique pour la préservation de la biodiversité, le maintien des activités agricoles et l'adaptation du territoire aux évolutions climatiques.

Plusieurs dispositifs opérationnels pourraient être programmés, en cohérence

avec les objectifs de réimplantation d'activités arboricoles, agricoles et maraîchères.

1. Restaurer les milieux naturels et améliorer la gestion de l'eau

Il serait souhaitable de prévoir :

- La restauration des fossés et de la roubine des Chartreux, afin de favoriser le fonctionnement hydraulique des milieux et une gestion adaptée des écoulements.
- La reconstitution des haies, pour renforcer la biodiversité, protéger les cultures du vent et contribuer à la préservation des sols.
- Le renforcement du couvert végétal des crêtes des coteaux, notamment en haut de la montagne des Chèvres et dans le secteur de Safrus.
- La réhabilitation des sources et de leurs réseaux de distribution d'eau vers les terres situées en aval, afin de préserver la ressource et de favoriser une gestion durable de l'eau.
- Le développement de solutions fondées sur la nature pour mieux résister aux épisodes de sécheresse et aux fortes précipitations.

2. Végétaliser les stationnements et prévenir les risques d'incendie.

Il conviendrait de prévoir la plantation d'arbres de haute tige sur les emplacements de stationnement permanents ou occasionnels situés à l'est de la route départementale, afin de créer des zones d'ombrage et de limiter les surfaces excessivement minéralisées.

La prévention des incendies dans les coteaux doit également faire partie des priorités. La réimplantation d'activités pastorales, en s'inspirant notamment des expériences conduites dans les Alpilles, permettrait de contribuer à l'entretien des espaces naturels et à la réduction de la végétation combustible, en complément des autres mesures de prévention.

3- Permettre aux agriculteurs de sécuriser leur matériel

Le maintien et le développement des activités agricoles supposent également de prendre en compte les besoins matériels des exploitants.

Il serait pertinent d'étudier la possibilité d'aménager ou de mettre à disposition des bâtiments agricoles adaptés et sécurisés, s'insérant de façon harmonieuse dans le paysage et démontables. Ils permettraient aux agriculteurs de mettre à l'abri leur matériel et de limiter les risques de vol et de dégradation.

Cette mesure contribuerait à rendre les activités arboricoles, agricoles et maraîchères plus viables sur le territoire communal.

Une réflexion sur le devenir des bâtiments existants pourrait aussi permettre d'identifier des solutions compatibles avec les besoins des exploitants, les contraintes paysagères et la préservation des espaces naturels.

4. Lutter contre la prolifération des moustiques

La gestion des eaux dans la plaine de l'Abbaye doit également intégrer un objectif de prévention de la prolifération des moustiques, qui peut affecter sensiblement le confort des habitants et des usagers des espaces naturels.

Ce problème se retrouve aussi dans les hauts de Villeneuve (quartier des peintres par ex).

La restauration des fossés, de la roubine des Chartreux et des réseaux hydrauliques devrait s'accompagner d'une réflexion sur la circulation de l'eau, l'entretien raisonné des ouvrages et la limitation des eaux stagnantes évitables.

Il serait souhaitable de réaliser un diagnostic des zones de prolifération, en lien avec les organismes compétents, puis de définir un plan d'action conciliant santé publique, qualité de vie et préservation des milieux naturels.

Les interventions devront être adaptées aux caractéristiques de chaque site, en évitant les traitements susceptibles de porter atteinte aux insectes pollinisateurs, aux prédateurs naturels des moustiques et, plus largement, à la biodiversité.

L'objectif est de réduire les nuisances sans dégrader le fonctionnement écologique des zones humides et des milieux aquatiques.

5. Repenser la gestion des populations de sangliers dans la plaine.

La présence des sangliers dans la plaine de l'Abbaye semble soulever des difficultés pour les habitants, les promeneurs et les associations qui fréquentent régulièrement cet espace naturel.

On peut s'interroger sur l'efficacité des battues organisées pour réguler leurs populations , elles sont nombreuses, récurrentes mais ne règlent pas les nuisances constatées et les difficultés persistent ...

Leurs résultats mériteraient d'être évalués de manière objective, notamment au regard de leur fréquence et de l'évolution des populations de sangliers.

Ces opérations peuvent également perturber les activités associatives, restreindre temporairement l'accès aux espaces de promenade et susciter des inquiétudes chez les usagers en matière de sécurité.

Il serait donc souhaitable de mener une réflexion globale sur l'efficacité et les conséquences de ces opérations, plutôt que de reconduire systématiquement des dispositifs dont les résultats ne seraient pas suffisamment démontrés.

Cette réflexion pourrait associer la commune, les associations locales, les représentants des chasseurs, les gestionnaires des espaces naturels et les services compétents, afin d'identifier des solutions adaptées au contexte de la plaine.

Il conviendrait notamment :

- D'évaluer les résultats des battues au regard de leur efficacité réelle et de l'évolution des populations de sangliers.
- De mieux anticiper leurs conséquences sur les promenades, les activités associatives et les autres usages de la plaine.
- D'améliorer l'information des habitants et des usagers sur les dates, les secteurs concernés et les mesures de sécurité.
- D'étudier des mesures complémentaires de prévention et de gestion, adaptées aux caractéristiques du territoire et définies avec les organismes compétents.

L'objectif doit être de concilier la maîtrise des populations de sangliers, la sécurité des personnes, la tranquillité des usagers et la préservation des activités associatives qui participent à la vie locale.

Il est demandé que la gestion des sangliers dans la plaine de l'Abbaye fasse l'objet d'une approche concertée et évaluée, privilégiant des solutions écologiques, durables, efficaces , proportionnées et scientifiquement évaluées, plutôt que la répétition d'opérations dont les bénéfices ne seraient pas suffisamment démontrés au regard de leurs conséquences pour les autres usagers.

6. Aménager et valoriser les bords du Rhône

Les bords du Rhône constituent un patrimoine naturel remarquable qui pourrait être davantage valorisé, tout en préservant les équilibres écologiques et le caractère naturel du site.

Il serait intéressant d'étudier la création d'espaces d'observation et de découverte de la biodiversité, permettant aux habitants, aux familles et aux scolaires de mieux connaître les milieux rhodaniens et les espèces qui les fréquentent.

Ces aménagements pourraient comprendre :

- Des pontons ou plates formes d'observation, implantés après étude de leur compatibilité avec les milieux naturels, les risques de crue et les exigences de sécurité.
- Des postes d'observation discrets de la faune, notamment des oiseaux, afin de permettre la découverte des espèces sans perturber leur habitat.
- Des panneaux pédagogiques présentant la biodiversité du Rhône, les

zones humides, les espèces locales et le fonctionnement des écosystèmes fluviaux.

- Des cheminements piétons permettant de découvrir les paysages et les milieux naturels, lorsque leur réalisation est compatible avec la protection des habitats.
- Des espaces de sensibilisation à la préservation de l'eau, aux risques d'inondation et aux conséquences du changement climatique sur les écosystèmes.

Ces aménagements pourraient également servir de support à des activités pédagogiques destinées aux établissements scolaires et aux associations locales.

Une telle démarche permettrait de concilier protection de la biodiversité, sensibilisation environnementale et valorisation paysagère de la plaine. Elle contribuerait à renforcer l'attractivité de cet espace naturel et à développer un lien plus étroit entre les habitants et leur environnement.

Il conviendrait donc d'étudier un projet global de valorisation des bords du Rhône, en concertation avec les acteurs compétents et dans le respect des protections environnementales et des contraintes liées aux crues.

B- Centre historique : lutter contre les îlots de chaleur et renforcer la végétalisation.

Le règlement actuel prévoit la plantation d'un arbre de haute tige pour six emplacements de stationnement dans les espaces de plus de 1 000 m². Cette prescription apparaît insuffisante au regard de l'intensification des épisodes de chaleur.

Il est nécessaire de renforcer les plantations, notamment sur la place Charles-David, ainsi que sur les places, les parkings et les espaces publics fortement minéralisés.

La végétalisation doit être pensée comme une politique d'ensemble associant arbres d'ombrage, sols perméables, gestion des eaux pluviales et choix d'essences adaptées au climat méditerranéen.

Les arbres de haute tige jouent un rôle essentiel dans la réduction de la température ressentie, la création d'ombre et l'amélioration du confort des piétons. Leur plantation doit donc être privilégiée chaque fois que les contraintes techniques, patrimoniales et souterraines le permettent.

Une attention particulière doit être portée aux espaces fréquentés quotidiennement par les habitants, les personnes âgées, les enfants et les visiteurs.

Les projets soumis à enquête devraient ainsi prévoir des objectifs plus ambitieux de végétalisation et de désimperméabilisation, accompagnés d'un calendrier de mise en œuvre.

1-Site patrimonial remarquable : adapter le centre historique au changement climatique

Le plan du site patrimonial remarquable du centre historique devrait intégrer explicitement des mesures d'adaptation au changement climatique.

La préservation du patrimoine ne doit pas empêcher l'adaptation des espaces et des bâtiments aux nouvelles conditions climatiques. Elle doit au contraire conduire à rechercher des solutions respectueuses de l'identité architecturale de la ville et compatibles avec les besoins de ses habitants.

Adapter les rues et les espaces publics

La priorité devrait être donnée aux rues et aux places commerçantes, ainsi qu'aux itinéraires piétons reliant les parkings à ces espaces, notamment la rue des Récollets et la rue de l'Amelier.

Les expériences menées dans d'autres villes médiévales du sud de l'Europe pourraient utilement inspirer des aménagements respectueux du patrimoine, mais mieux adaptés aux fortes chaleurs.

Il conviendrait notamment d'étudier :

- La création d'ombres et la végétalisation lorsque cela est possible.
- Le choix de matériaux limitant l'accumulation de chaleur.
- La désimperméabilisation des sols lorsque les contraintes patrimoniales et techniques le permettent.
- L'amélioration du confort des cheminements piétons.
- La mise en place de continuités ombragées entre les parkings, les commerces et les principaux équipements.

L'objectif est de rendre le centre-ville plus agréable à fréquenter en période estivale et de préserver son attractivité commerciale, touristique et résidentielle.

Adapter les bâtiments anciens

L'adaptation au changement climatique ne doit pas concerner uniquement les espaces extérieurs. Elle doit également intégrer une réflexion sur les bâtiments anciens, publics comme privés, présentant un intérêt patrimonial.

Ces constructions peuvent être particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs, notamment lorsque leur configuration, leur orientation ou leurs matériaux favorisent l'accumulation de chaleur.

Il convient donc d'engager une réflexion sur les solutions permettant de concilier la préservation du patrimoine architectural, le confort thermique des occupants et la maîtrise des consommations énergétiques.

Cette réflexion pourrait porter notamment sur :

- L'amélioration de la ventilation naturelle.

- La mise en place de protections solaires adaptées.
- L'isolation compatible avec les caractéristiques du bâti ancien.
- La gestion de l'humidité et la préservation de la respiration des matériaux traditionnels.
- Le choix de matériaux et de techniques de rénovation adaptés aux fortes chaleurs.
- L'amélioration du confort d'été sans dénaturer les façades ni les éléments architecturaux remarquables.

Une priorité devrait être accordée aux bâtiments accueillant du public, notamment les écoles et les équipements municipaux, afin de garantir des conditions d'accueil satisfaisantes pendant les épisodes de canicule.

Il serait souhaitable que les documents d'urbanisme et de protection patrimoniale identifient clairement les possibilités d'adaptation du bâti ancien et favorisent les solutions techniques compatibles avec sa conservation.

Améliorer les équipements publics

L'adaptation du centre historique nécessite également des équipements de proximité permettant aux habitants et aux visiteurs de mieux supporter les fortes chaleurs.

Il conviendrait notamment d'étudier l'installation ou le renforcement de bancs à l'ombre, de fontaines, de bornes d'eau potable et de toilettes publiques.

Ces équipements contribuent directement au confort des habitants et des visiteurs, mais aussi à l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville.

Végétaliser l'école Montolivet et envisager une ouverture au public

La végétalisation des établissements scolaires constitue un levier concret pour lutter contre les îlots de chaleur, améliorer le cadre de vie des enfants et renforcer la présence de la nature en ville.

Le projet de végétalisation de l'école Montolivet mérite ainsi une attention particulière.

Il pourrait associer la plantation d'arbres, la création de zones ombragées, la désimperméabilisation des sols et la création d'espaces favorables à la biodiversité.

Une telle opération permettrait d'améliorer le confort thermique des élèves et des personnels, tout en faisant de l'école un lieu de sensibilisation à l'environnement.

Au-delà de son intérêt pour les élèves, ce projet pourrait également être étudié dans une perspective d'ouverture aux associations et aux habitants du centre historiques, en dehors des horaires scolaires et dans des conditions garantissant la sécurité des enfants et des locaux.

Une ouverture encadrée permettrait aux habitants de bénéficier d'un espace végétalisé supplémentaire, notamment pendant les périodes de forte chaleur. Elle favoriserait une meilleure utilisation des équipements publics et renforcerait leur rôle dans la vie des quartiers.

Il serait donc souhaitable que les documents soumis à enquête précisent les possibilités de végétalisation de l'école Montolivet , les modalités envisageables d'ouverture au public et les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

2-Développer les mobilités douces et sécuriser les abords des écoles

L'adaptation de la ville au changement climatique suppose également de réduire la place de la voiture dans les déplacements de proximité et de favoriser les mobilités actives.

Une attention particulière devrait être portée aux abords des établissements scolaires, où la sécurité des enfants et la qualité de l'air constituent des enjeux majeurs.

Devant l'école concernée, il serait pertinent d'étudier la création d'un itinéraire cyclable sécurisé et continu, ainsi que l'amélioration des cheminements piétons.

Ces aménagements devraient être conçus en cohérence avec les circulations existantes, les accès à l'école et les besoins des familles, afin de sécuriser les déplacements quotidiens et d'encourager les trajets à pied ou à vélo.

Ils pourraient être complétés par des dispositifs de réduction de la vitesse automobile et une meilleure organisation des déposes et reprises des élèves, lorsque cela est nécessaire.

Plus largement, il conviendrait de développer les itinéraires piétons et cyclables reliant le centre historique aux différents quartiers situés en amphithéâtre.

Une attention particulière devrait être portée au quartier du pont d'Avignon, secteur de la gare situé à l'entrée de la ville et dont la réhabilitation est attendue depuis de nombreuses années.

La valorisation de ces itinéraires permettrait d'améliorer les déplacements du quotidien, de renforcer les liaisons entre les quartiers et de réduire la dépendance à la voiture pour les trajets courts.

C- Préserver et adapter le paysage de l'amphithéâtre de Villeneuve-lès-Avignon et des Angles

Le périmètre de protection du paysage de l'amphithéâtre formé par les communes de Villeneuve-lès-Avignon et des Angles, avec ses vues sur Avignon, devrait lui aussi intégrer les mesures nécessaires à son adaptation au changement climatique.

Au-delà du renforcement du couvert végétal, deux axes complémentaires mériteraient d'être pris en compte.

Le premier concerne la réhabilitation des sources et de leurs réseaux de distribution d'eau vers les terres situées en aval. La préservation de ces ressources et l'amélioration de leur gestion contribueraient à maintenir les équilibres paysagers et écologiques du territoire.

Le second concerne la valorisation des itinéraires piétons et cyclables entre le centre historique et les différents quartiers situés en amphithéâtre, y compris le quartier du pont d'Avignon.

Ces aménagements devraient favoriser la continuité des déplacements, la sécurité des usagers et la découverte du patrimoine paysager.

Ils permettraient de préserver la qualité du site tout en améliorant son accessibilité et son adaptation aux évolutions climatiques.

Demandes relatives aux trois projets soumis à enquête publique

Au regard de l'ensemble de ces enjeux, il est demandé que les trois projets soumis à enquête publique intègrent explicitement les orientations suivantes :

1. **Un plan d'adaptation au changement climatique**, comprenant des objectifs précis de végétalisation, de réduction des îlots de chaleur et d'amélioration du confort des espaces publics.
2. **Une politique cohérente de gestion de l'eau**, intégrant la restauration des fossés et de la roubine des Chartreux, la réhabilitation des sources et des réseaux hydrauliques, ainsi que la prévention des eaux stagnantes favorisant les moustiques.
3. **La préservation et la valorisation de la biodiversité**, notamment dans la plaine de l'Abbaye et sur les bords du Rhône, avec l'étude de pontons, de postes d'observation et de cheminements pédagogiques adaptés à la fragilité des milieux.
4. **Le maintien des activités agricoles**, par la restauration des haies, le développement du couvert végétal, la prévention des incendies et l'étude de bâtiments sécurisés permettant aux agriculteurs de protéger leur matériel.
5. **Une gestion concertée des populations de sangliers**, fondée sur l'évaluation de l'efficacité des battues et la prise en compte de leurs conséquences sur les associations, les promeneurs et la sécurité des usagers.
6. **L'adaptation du patrimoine bâti**, en particulier des bâtiments anciens et des équipements accueillant du public, avec des solutions respectueuses des caractéristiques architecturales.
7. **La végétalisation de l'école Montolivet**, avec une étude de la possibilité d'ouvrir les espaces végétalisés aux habitants en période

de canicule, en dehors des horaires scolaires.

8. **Le développement des mobilités douces**, notamment par la création ou l'amélioration d'itinéraires cyclables et piétons sécurisés devant les écoles et entre le centre historique et les quartiers.
9. **L'amélioration du confort des habitants et des visiteurs**, grâce à des espaces ombragés, des bancs, des fontaines, des bornes d'eau potable et des toilettes publiques.
10. **Un calendrier de mise en œuvre et un suivi des actions**, afin que les engagements annoncés puissent être évalués et que les habitants puissent constater les progrès réalisés.

La prise en compte de l'adaptation au changement climatique est devenue une nécessité pour chacun des projets d'aménagement de Villeneuve-lès-Avignon.

Elle doit se traduire par des mesures concrètes en faveur de la végétalisation, de la préservation de l'eau, de l'adaptation des bâtiments anciens, de la sécurisation des activités agricoles, de la lutte contre les nuisances liées aux moustiques, de la gestion des populations de sangliers, de la découverte de la biodiversité et du développement des mobilités douces.

La plaine de l'Abbaye, les bords du Rhône, les coteaux, le centre historique et les équipements publics doivent être considérés comme les composantes complémentaires d'une même stratégie territoriale.

Les trois projets soumis à enquête publique constituent une occasion de mettre en cohérence ces différents enjeux et de proposer une vision durable du territoire communal.

Il est donc demandé que les documents définitifs intègrent explicitement ces orientations, précisent les actions envisagées et prévoient un calendrier de mise en œuvre permettant aux habitants d'en mesurer les effets.

L'objectif est de faire de Villeneuve-lès-Avignon une ville plus résiliente face aux canicules, plus agréable à vivre, plus accessible à pied et à vélo, et capable de préserver à la fois son patrimoine historique, ses espaces naturels, ses ressources en eau et ses activités agricoles.

La préservation du patrimoine et l'adaptation au changement climatique ne doivent pas être considérées comme des objectifs contradictoires, mais comme les deux conditions d'un aménagement durable et respectueux de l'identité de Villeneuve-lès-Avignon.

Anne Daniel